

« Voir grand pour accélérer les petits pas de l'Agri-PV »



Dernière table ronde consacrée au cadre légal de l'agrivoltaïsme pendant le Solarplaza Agri-PV Summit organisé à Amsterdam. De g. à d. : Ramses Struljker, organisateur de l'événement, Emillo Sani, avocat du cabinet Sani Zangrando, Jlrí Bim de Solarni Asociace, David Portalès, cofondateur et président de GLHD, Olivier Degos, directeur de la chambre d'agriculture de Nouvelle-Aquitaine et Xavier Daval, président de Kilowattsol.

SOLARPLAZA AGRI-PV SUMMIT, 21 septembre 2022 -- « Le soleil représente un gisement inépuisable d'énergie gratuite et celui-ci est insuffisamment exploité », explique David Portalès, co-fondateur et président de la société GLHD spécialisée dans l'agrivoltaïsme à grande échelle, depuis le Solarplaza Summit organisé aujourd'hui à Amsterdam et consacré à l'agrivoltaïsme européen.

Il ajoute : « En France au premier semestre 2022, le solaire ne représentait que 3,6% du mix énergétique français, légèrement plus que l'an dernier (2,5%) avec 12 GW de puissance installée. Si l'on souhaite atteindre les objectifs révisés par la PPE de 20 GW en 2024 et de 35-44 GW en 2028 il faut en effet accélérer ! »

De manière générale, le poids des EnR ne représentait que 19% de la consommation finale d'énergie en 2020 en France contre 23% projetés. La France vise aujourd'hui entre 34 à 38% d'ici à 2028, l'Europe au moins 40%.

D'après une récente communication de l'agence internationale de l'énergie, un rythme soutenu du développement des énergies renouvelables aurait la capacité de réduire significativement la dépendance de l'Europe à une crise énergétique telle que celle causée par la guerre en Ukraine et la fermeture du gaz russe.

Pour le photovoltaïque à l'échelle mondiale, cela signifierait une production annuelle supplémentaire de 630 GW d'énergie solaire d'ici à 2030, 4 fois le rythme actuel toujours selon l'AIE qui estime entre 70% et 90% du mix énergétique la part des énergies renouvelables dans son scénario de la neutralité carbone à l'horizon 2050 en particulier grâce au solaire.

« On voit aujourd'hui que l'objectif géopolitique urgent de sécuriser le mix énergétique, ajouté à l'objectif climatique de zéro émission nette de CO2, ont introduit des changements

de paradigme irréversibles qui poussent les États à accélérer leur stratégie en matière d'énergies renouvelables » commente David Portalès.

Il ajoute : « La récente proposition de la ministre française de la Transition énergétique, Mme Agnès Pannier-Runacher, d'inclure l'agrivoltaïsme dans le projet de loi sur l'accélération des énergies renouvelables, tend à démontrer qu'une prise de conscience est en train de s'opérer concernant l'importance du foncier agricole en matière de stratégie photovoltaïque.

La doctrine actuelle privilégiant les toits, les ombrières, les friches ou encore les délaissés pour l'installation de panneaux, ne suffira pas pour atteindre les objectifs de la filière à courts termes ni ceux de la neutralité carbone à l'horizon 2050. »

Un modèle agrivoltaïque responsable en tant qu'aménageur du territoire

La prise en compte de l'agrivoltaïsme sur de grandes parcelles comme levier d'accélération suppose un accompagnement rigoureux de part des maîtres d'ouvrage qui doivent avoir conscience de leur responsabilité en termes d'aménagement des territoires.

À ce titre, le retour d'expérience de GLHD est important en tant qu'acteur de référence avec un portefeuille de projets représentant une puissance de 3GW de projets, soit 10% de la PPE.

L'accompagnement de GLHD est d'abord centré sur l'étude des projets agricoles qui doivent correspondre aux contraintes rencontrées par les collectifs d'agriculteurs et leur apporter une solution crédible, viable et pérenne. Un investissement de plusieurs millions d'euros pour GLHD à l'échelle de l'ensemble de ses 35 projets agricoles développés en partenariat avec les exploitants.

La même enveloppe est provisionnée pour l'ensemble de la démarche progressive et itérative qui est mise en œuvre dans les règles de l'art : études d'impact environnemental et patrimonial, études technique et électrique, dispositif d'information et de concertation, rédaction des dossiers de permis de construire...

L'objectif est de sécuriser chaque étape de chaque projet pour garantir aux représentants de l'État et du territoire, élus, association, citoyens riverains, la mise en œuvre de la transition dans ses principes intangibles : le respect des sols agricoles, de la biodiversité, des paysages, de l'humain.

Ces conditions sont indispensables pour favoriser l'acceptation de l'agrivoltaïsme en tant que moyen innovant d'aménager et de dynamiser le territoire. De verdir et rajeunir aussi l'agriculture, en incitant les exploitants à changer de pratiques et en leur redonnant de la visibilité économique à long terme, une attractivité qui relancera la transmission de leurs exploitations.

GLHD pionnier d'un référentiel photovoltaïque de grande ampleur

Avec 2 milliards d'euros d'investissement projeté, GLHD est aujourd'hui le pionnier d'un nouveau référentiel de fermes qui doit se donner les moyens de voir grand.

Les centrales photovoltaïques de cette ampleur n'existent pas vraiment aujourd'hui. Leur généralisation demain sur des sols agricoles représenterait une protection durable contre l'artificialisation des territoires et une opportunité de contribuer à la sécurité alimentaire et énergétique. Elles impliquent aussi de réfléchir à un outil de production de panneaux national ou européen, encore une question de souveraineté.

Les interventions de cette édition de Solarplaza Amsterdam montrent que l'agri-PV est expérimenté depuis longtemps dans les pays nordiques.

« Nul doute que l'agrivoltaïsme fait partie des solutions dans l'air du temps, à favoriser aussi bien au titre de de l'accélération de la planification que de la stratégie des petits pas qui permet à l'échelle des territoires d'avoir une action profonde, réelle et immédiate pour changer les choses » explique David Portalès.

« À condition encore une fois de bien respecter les droits d'usage, à commencer par celui des exploitants climato-sensibles en quête de solutions durables d'adaptation.

Chacun de nos projets agrivoltaïques, co-construits avec des collectifs d'exploitants, nous imposent de prendre en compte leur singularité, leur spécificité plurifonctionnelle, pour répondre à leurs contraintes très précises.

Notre modèle économique ne leur demande pas d'assumer les charges liées à l'installation photovoltaïque, d'assurer les coûts de mise en conformité des sols, encore moins d'amortir les installations ou de provisionner les démantèlements.

L'agri-PV massif et à faibles coûts ne pourra accélérer que dans cette configuration » conclue David Portalès.



À propos de GLHD

Implantée en Nouvelle-Aquitaine près de Bordeaux, GLHD est la première société spécialisée dans l'accompagnement de projets photovoltaïques pensés par et pour des collectifs d'exploitants agricoles.

Le développement d'un modèle agrivoltaïque de grande ampleur, privilégiant l'échelle des exploitations, positionne GLHD comme l'un des acteurs majeurs de la filière solaire avec plus de 3 GW de projets, soit 10% des objectifs photovoltaïques de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE).

L'ambition commune d'accélérer dans le déploiement d'un référentiel agrivoltaïque de « nouvelle génération » repose sur un pacte de valeurs partagées entre David Portalès et Jean-Marc Fabius, cofondateurs, et EDF Renouvelables et Cero Generation (GIG Macquarie), actionnaires majoritaires.

Chaque projet accompagné par GLHD est conçu sur mesure pour répondre aux contraintes spécifiquement rencontrées par les agriculteurs et systématiquement analysées dans le cadre d'études environnementales, agricoles, techniques, patrimoniales...

La priorité est de mettre en œuvre un agrivoltaïsme « à visage humain » privilégiant en transparence et en confiance l'information et l'explication, le dialogue et la concertation.

L'engagement de GLHD est donc d'être présent sur l'ensemble de la chaîne de valeur : le financement des études, la préparation des documents réglementaires tels que les permis de construire et autres demandes d'autorisation, l'exploitation et le suivi des installations, la vente de la production d'énergie, le démantèlement et le recyclage.

L'ingénierie mise en œuvre est celle d'un agrivoltaïsme harmonieux avec comme principes intangibles la garantie du maintien de l'activité agricole et d'une plus-value agronomique pendant toute la durée d'exploitation ainsi que l'évitement des enjeux environnementaux.

Dans le débat sur la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, l'agrivoltaïsme représente notamment une solution innovante pour maîtriser l'artificialisation pendant des décennies : il ne change pas l'usage agricole des sols, ne les imperméabilise pas et présente une solution alternative au développement urbain ou aux créations de zones d'activités observées dans les couronnes périphériques de certaines agglomérations.

Notre solution agrivoltaïque va plus loin qu'offrir aux exploitants l'opportunité de résister et de s'adapter aux phénomènes extrêmes du dérèglement climatique, de sortir des pesticides de synthèse, d'avoir les moyens d'engager sa transition vers une agriculture raisonnée et de précision, de redynamiser la biodiversité...

Elle leur permet aussi de penser et repenser leur manière de travailler la terre. De retrouver une place innovante dans le système socio-économique et de regagner de la visibilité pour enfin donner envie à leurs enfants de reprendre les exploitations familiales.

Nous avons à cœur de faire évoluer continuellement nos exigences environnementales, sociales et de bonne gouvernance pour être à la hauteur de l'enjeu global d'accélération vers la neutralité carbone et des défis posés aux territoires en matière de sécurité alimentaire et énergétique, de sobriété et de biodiversité.

GLHD accompagne aujourd'hui plus de 35 projets en France qui vont entraîner la création de plus de 300 kilomètres de haies en bordures des parcelles.

Un modèle économique innovant et non subventionné

Le modèle économique des projets GLHD tient compte notamment du dynamisme des PPA (Power Purchase Agreement) qui consiste à évacuer la production d'énergie à destination de clients privés contractualisés. Le marché des PPA est décorrélé des appels d'offres de la Commission de la régulation de l'énergie (CRE) qui étudie cependant de très près le développement des contrats PPA.

« Les PPA sont à même de contribuer au développement de nouvelles capacités d'énergies renouvelables, en parallèle des projets soutenus par l'Etat, sans exposition supplémentaire du budget de l'État au risque de marché. Ils permettent également d'améliorer l'insertion des énergies renouvelables dans le système électrique et de répondre à la forte demande des consommateurs d'un approvisionnement comportant une part croissante d'énergie renouvelable » note la CRE sur son site internet.

Une présentation intitulée « Analyse des dynamiques et des mécanismes publics de soutien aux énergies renouvelables favorables aux PPA en Europe » datée de février 2022 est disponible sur le site de la CRE pour en savoir plus.

<https://www.cre.fr/content/download/25324/314010>

Celle-ci montre que le Corporate PPA devient la norme plutôt que l'exception : des pays comme l'Italie, l'Espagne, les pays nordiques, la Pologne et le Royaume-Uni sont désormais principalement motivés par des contrats sans subventions.

La performance du modèle économique des projets GLHD s'appuie aussi sur la longue expérience de ses actionnaires dans les énergies renouvelables et leur capacité à sourcer les meilleurs équipements techniques au meilleur prix et les meilleures technologies disponibles sur étagère.

Les coûts de développement peuvent ainsi être adaptés sur mesure à chaque projet. Par exemple, la sélection des panneaux tient compte du travail agricole qui doit être réalisé, de la topographie du terrain et des machines agricoles qui seront utilisées.

Enfin, la taille de chaque projet s'avère déterminante pour introduire des économies d'échelle et maîtriser le prix moyen à l'hectare de panneaux photovoltaïques.

GLHD développe donc ses projets sur la base d'un modèle économique innovant qui garantit à ses clients des prix de vente particulièrement compétitifs et exempts de toute subvention d'argent public.

www.green-lighthouse.com

GLHD recrute : visitez notre site internet ou connectez-vous à nos réseaux sociaux.